

Compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Eric DARBON, Marie Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON,

Excusés : Agnès BONNAND (pouvoir donné à Yves BERNARD), Christian PERRIN (pouvoir donné à Michel BRUNET), Séverine AUBRY CAPOULADE (pouvoir donné Eric DARBON)

Absent : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2016 et du 3 juin 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 27 mai 2016 et du 3 juin 2016.

Délibérations :

3. Modification des statuts du SIEA et élection d'un suppléant supplémentaire au Syndicat d'énergie et d'E-communication de l'Ain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande des délégués pour modifier le règlement intérieur, et les statuts du SIEA concernant la périodicité des réunions du comité syndical et l'élection d'un délégué suppléant supplémentaire au SIEA. Il rappelle que M. BRUNET est titulaire et Yves BERNARD est suppléant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable pour la modification des statuts et du règlement intérieur et désigne Sébastien MANSION BERJON en tant que délégué suppléant supplémentaire.

4. Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale de l'EPF de l'Ain

Suite à l'adhésion de la Commune à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à l'Assemblée Spéciale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Michel BRUNET comme titulaire et Yves BERNARD comme suppléant.

5. Adoption du plan de financement pour la création d'un équipement d'accueil pour le club de football intercommunal

Monsieur le Maire demande s'il est possible de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte.

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions qui ont été envoyées dans le cadre de la réserve parlementaire.

Il convient de modifier le plan de financement en conséquence.

Il resterait à la charge de la Commune 142 485,14 € sur un projet de 323 335,14 € HT.

Dépense	montant HT	recette	montant HT
MOE	26 730,00 €	Dotation territoriale du Département	43 800,00 €
Accessibilité vestiaires	32 605,14 €	Fonds de soutien à l'investissement (Etat)	74 250,00 €
Construction de l'équipement d'accueil	264 000,00 €	Subvention de la région au titre de CDDRA (CAP 3B)	52 800,00 €
		réserve parlementaire R.Mazuir	10 000,00 €
		Reste à financer	142 485,14 €
total	323 335,14 €	total	323 335,14 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement d'un montant de 323 335,14 € HT.

6. Autorisation au sou des écoles pour s'installer sur le marché

Monsieur le Maire demande s'il est possible de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte.

Monsieur le Maire fait part de la demande du sou des écoles pour s'installer sur le marché le dimanche 26 juin 2016 dans le cadre de l'anniversaire du marché.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le sou des écoles à s'installer sur le marché le dimanche 26 juin 2016.

7. Création d'une commune nouvelle

Suite aux réunions publiques, deux noms pour la commune nouvelle sont proposés : « commune nouvelle de Haute Bresse » et « Saint-Trivier-en-Bresse ». Les élus estiment que « commune nouvelle de Haute Bresse » est trop long et que « Saint-Trivier-en-Bresse » permet de maintenir l'identité du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir « Saint-Trivier-en-Bresse ».

Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer pour créer la commune nouvelle de « Saint-Trivier-en-Bresse » et de valider le projet de Charte élaboré par les groupes de travail et qui pose les principes fondateurs de cette commune nouvelle.

Le conseil municipal, avec 1 voix contre et 13 voix pour, décide de créer la commune nouvelle de « Saint-Trivier-en-Bresse » avec Mantenay Montlin.

Question diverses

- Eclairage public :

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que plusieurs demandes ont été faites cette année pour rajouter des points lumineux :

- 1 point aux Grébilles
- 2 points route de Servignat
- 1 point route de Talapiat

Les plans de financement avec le SIEA sont validés, une décision modificative sera proposée au prochain conseil municipal.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 juillet 2016 à 20h30.

Séance levée à 21H45